

## Quel repreneur pour Dunlopillo ? Du réalisme économique et de l'audace, plutôt qu'un effet d'annonce irresponsable

Le Groupe Cauval, propriétaire notamment de la marque Dunlopillo, devrait connaître bientôt l'épilogue de son redressement judiciaire.

Le Tribunal de Commerce de Meaux examinera en effet dès le 17 mai les offres des nombreux prétendants repreneurs.

Soucieux de préserver un maximum de plus de 300 emplois directs de l'usine Dunlopillo implantée dans les Yvelines, Pierre Bédier, Président du Conseil départemental, avait précisé qu'il restait attentif à l'évolution de ce dossier qu'il a suivi de l'intérieur, avec les représentants du personnel, notamment la CGT.

Aujourd'hui, inquiet, il alerte de nouveau les pouvoirs publics sur leur responsabilité quant au choix du repreneur, et le risque de se tromper d'objectif dans le cadre d'une vision court-termiste et unilatérale : *« Les collectivités locales sont au plus près des réalités de l'emploi, mais elles sont trop souvent écartées des circuits de décision opaques du gouvernement. Je le répète, car je connais le dossier, ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'un effet d'annonce focalisé sur un nombre global d'emplois préservés sur le seul court-terme, et sur le papier ! Ce dont nous avons besoin, c'est de garanties quant à la pérennité de l'activité, et donc d'un projet réaliste, inscrit dans la durée et forcément audacieux ».*

Il faudra savoir choisir l'offre qui intégrera l'évolution concurrentielle des marchés pour lesquels produisent les deux sites de Limay et de Porcheville. C'est la condition sine qua non de la pérennité de l'activité, seule à même de garantir le maintien d'emplois industriels.

**CONTACT : Capucine Barraud-Degouy, Directeur de cabinet et de la communication 01.39.07.70.07**

